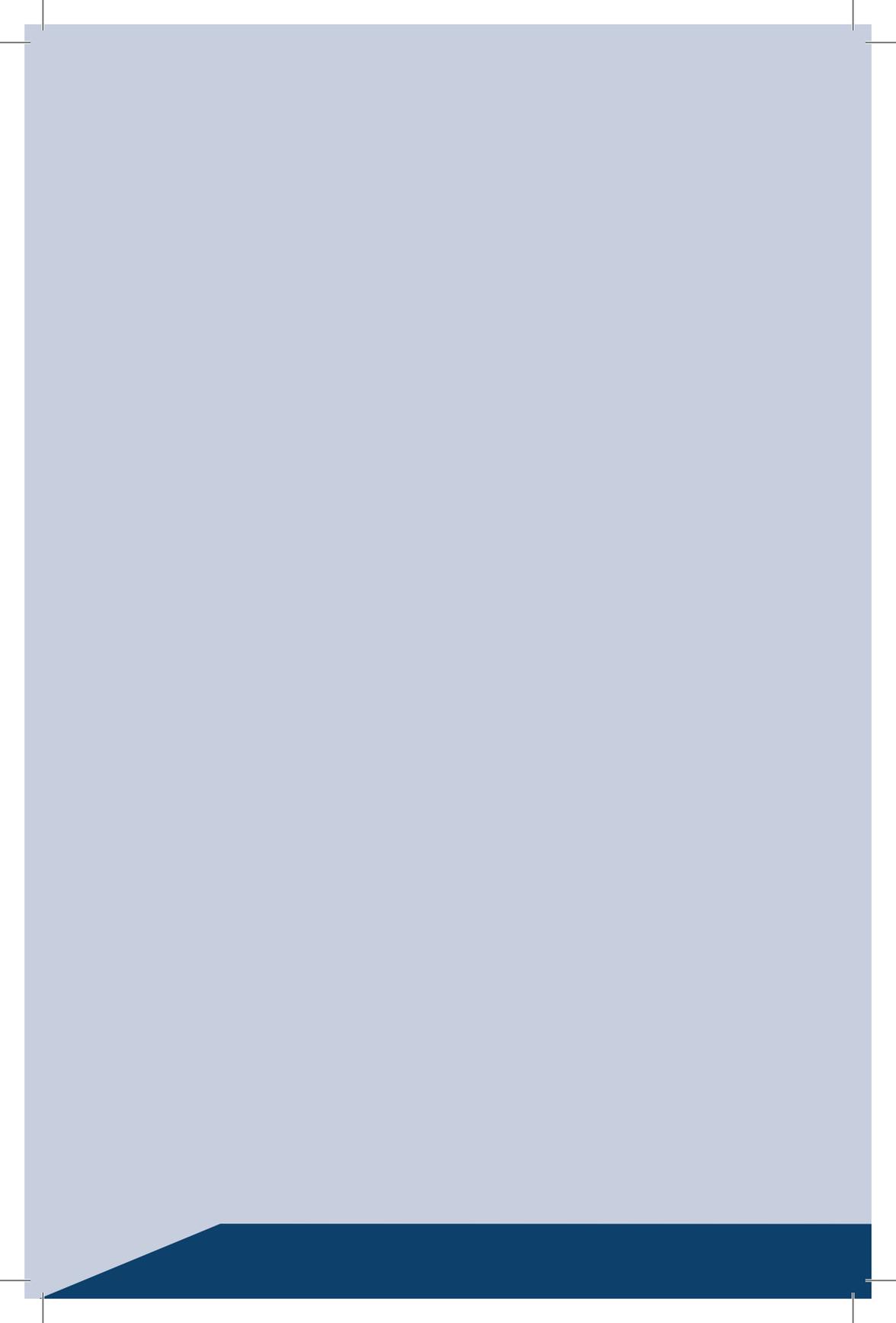




**Outils et procédures élaborés  
par les États-Unis pour le  
recouvrement d'avoirs :**

***Guide pratique pour la  
coopération internationale***





# INTRODUCTION

Les États-Unis sont fermement engagés dans la lutte mondiale contre la corruption. Nous sommes également déterminés à protéger notre économie de l'influence corrosive de la corruption étrangère en empêchant les dirigeants corrompus d'investir de l'argent volé ou des pots-de-vin aux États-Unis ou le blanchiment de ces fonds contaminés à travers notre système financier. Dans le cadre de cet objectif, le ministère de la Justice (DOJ) a lancé l'initiative de recouvrement de avoirs contre la kleptocratie (*Kleptocracy Asset Recovery Initiative*<sup>1</sup>) en 2010, qui comprends des avocats spécialisés chargés d'enquêter et de poursuivre les affaires afin de saisir et de confisquer les gains mal gagnés de dirigeants étrangers corrompus et de leurs collègues. Ces avocats travaillent avec des partenaires dans le monde entier dans la lutte contre la corruption et leurs accomplissements récents ont été considérables. Avec l'aide de nos homologues internationaux, l'initiative de recouvrement de avoirs contre la kleptocratie a confisqué plus de 3,2 milliard de dollars de avoirs liés à la corruption étrangère au sein des tribunaux américains. Ces avoirs font l'objet d'un litige de confiscation en cours et souvent difficile. Depuis 2010, nous avons réussi à rétablir et a aidé les gouvernements étrangers à récupérer plus de 150 millions de dollars de avoirs, qui ont été rapatriés ou sont en cours de rapatriement, et nous enquêtons activement sur des cas impliquant des centaines de millions de dollars d'actifs supplémentaires liés à d'autres allégations de corruption étrangère.

Pour continuer à réussir dans cette lutte contre la corruption mondiale, les États-Unis travaillent à établir de proches relations de travail avec nos collègues internationaux afin que les parties concernées puissent partager rapidement et efficacement les informations nécessaires pour recueillir avec succès des preuves de corruption et localiser, saisir et confisquer les avoirs mal acquis. Ce guide, publié par les ministères de la Justice et de l'État des États-Unis (*U.S. Departments of Justice and State*), fournit des informations pratiques sur la façon dont les États-Unis peuvent aider d'autres pays à récupérer des biens obtenus de manière corrompue et des produits criminels en général. Ce document n'est pas destiné à être un document complet, mais il est conçu pour guider les collègues étrangers sur la façon dont fonctionne le système de confiscation des États-Unis (un système que la loi des États-Unis appelle « saisie ») et contient des suggestions pour faciliter le processus d'assistance en cas de confiscation.

Le travail de recouvrement d'avoirs peut être un processus long, et complexe et traiter avec les systèmes juridiques de pays ayant des lois et traditions juridiques différentes peuvent être difficiles. Cependant, le nombre croissant de cas réussis envoie un signal important que la communauté mondiale de l'application de la loi ne permettra pas aux dirigeants gouvernementaux corrompus de voler et de profiter des personnes qu'ils sont obligés de servir.

<sup>1</sup> Terme venant du mot grec *kleptein*, voler, signifiant « un système politique où les personnes à la tête du pays pratiquent la corruption à une grande échelle »

# LE DÉUT

Il existe deux façons principales de demander de l'aide aux États-Unis : informelle et formelle. Les demandes informelles par le biais des canaux d'application de la loi peuvent fournir un accès rapide à l'information provenant de sources publiques ou volontaires, ou lorsque des preuves peuvent être obtenues grâce à des techniques d'enquête non coercitives. En règle générale, des demandes formelles sont nécessaires lorsque des informations ou des preuves doivent être obtenues par des moyens coercitifs ou d'une manière particulière afin d'assurer leur recevabilité devant les tribunaux, tels que la collecte de dossiers financiers ou des déclarations de témoins obligatoires. Le but de ce guide est de fournir des informations sur la façon d'utiliser les deux méthodes pour obtenir l'information et l'assistance des autorités de l'application des lois des États-Unis de la manière la plus efficace possible. La méthode formelle implique des demandes d'assistance juridique mutuelle (MLA) par le biais de traités ou d'accords multilatéraux ou bilatéraux et nécessite souvent des ressources importantes de l'État requérant qui peuvent prendre beaucoup de temps à exécuter. Nous accueillons et encourageons les enquêtes informelles, car des informations substantielles peuvent être obtenues sans procédures formelles et parce que l'assistance informelle peut accélérer les demandes formelles ultérieures. On trouvera ci-dessous une liste des principaux organismes américains qui travaillent sur des cas internationaux de recouvrement d'avoirs et peuvent fournir une telle assistance. Vous trouverez ci-dessous quelques façons dont les États-Unis peuvent fournir de l'aide avant qu'un autre pays ne lance une demande formelle et pour mieux définir une demande formelle lorsque les canaux MLA sont nécessaires.

## **Agences des états-Unis impliquées dans la prise en charge des affaires de recouvrement d'avoirs**

**Département de la Justice, Section Criminelle, Section de blanchiment d'Argent et de Recouvrement d'Avoirs (MLARS):** Ceci est l'agence des États-Unis mettant en litige le recouvrement d'avoirs dans les affaires de la kleptocratie. Son personnel aide également les demandes de juridictions étrangères pour obtenir de l'information et de l'aide pour récupérer des biens contre la corruption et d'autres crimes. Nous encourageons nos partenaires à d'abord communiquer avec MLARS afin de discuter de la manière dont les États-Unis peuvent aider à obtenir des preuves et des informations de manière formelle et informelle.

**Ministère de la Justice, Division Criminelle, Bureau des Affaires Internationales (OIA):** Ce bureau est l'autorité centrale des États-Unis et est autorisé à recevoir et à assigner toutes les demandes formelles d'exécution du MLA. Les gouvernements étrangers devraient envoyer toutes les demandes formelles à OIA pour obtenir l'aide des États-Unis. L'OIA devrait également être consulté sur la meilleure façon de soumettre une telle demande écrite avant qu'elle ne soit transmise.

**Bureau Fédéral d'Enquête (FBI) et le Département de la Sécurité Intérieure, Investigations de la Sécurité Intérieur (HSI):** Ces organismes d'application de la loi ont des unités d'enquête spécialisées d'enquêteurs financiers dédiés chargés de la lutte contre la corruption mondiale. Ils forment souvent des équipes avec les agents du Service des Revenus Interne (IRS) des États-Unis. En particulier, le FBI a créé une Unité Internationale de la Corruption avec son siège social à Washington, DC et des agents basés à Washington, DC et d'autres villes clés aux États-Unis. En outre, chacune de ces agences a des représentants placés dans de nombreuses ambassades américaines à travers le monde qui peuvent faciliter l'assistance à l'appui des enquêtes étrangères, en particulier en fournissant une assistance informelle directement et en appelant leurs collègues dans d'autres postes à l'étranger et dans les bureaux américains. Les praticiens d'autres juridictions peuvent contacter les agents du FBI ou de l'HSI travaillant dans leur pays par le biais des ambassades des États-Unis dans leurs pays pour faire des enquêtes ou discuter de leurs cas avant de faire une demande formelle.

## I. Aperçu

Il y a cinq à six étapes - dans chaque pays - pour récupérer des produits illégaux de corruption ou de crime en général :

1. Identifier le crime sous-jacent et les preuves admissibles établissant la conduite criminelle ;
2. Identifier et localiser les biens sujets à la confiscation ;
3. Démontrer (par la preuve) le lien entre les avoirs et la conduite criminelle ;
4. Saisie ou gelée des avoirs ;
5. Confisquer les avoirs ; et
6. Rapatriement et élimination des avoirs confisqués.

## II. Identifier et prouver la conduite criminelle

La récupération réussie des biens nécessite des preuves suffisantes de comportement criminel selon un formulaire admissible dans les tribunaux américains. La preuve fournie par les pays qui cherchent une aide qui détaille les comportements corrompus sous-jacents, ainsi que les fonctionnaires, les associés et les structures juridiques impliquées, est cruciale à des étapes ultérieures de litige des actions de confiscation. Il est également important d'identifier les produits criminels, d'obtenir et de maintenir des contraintes et de préserver les biens au cours d'une enquête et d'un procès. Les infractions liées à la corruption impliquent souvent des comportements dans le pays où le fonctionnaire détient un poste et à l'étranger où une partie de la conduite criminelle, des structures juridiques ou des flux d'argent ont eu lieu dans le cadre de systèmes financiers et économiques internationaux. Le partage en temps voulu des preuves de la criminalité obtenues par des enquêtes dans le pays des autorités corrompues peut être essentiel pour obtenir des preuves de conduite criminelle à l'étranger par le biais d'une aide formelle et informelle.

## III. Identifier et localiser les avoirs

L'objectif de la plupart des blanchiments d'argent est de cacher les liens entre la conduite criminelle et les avoirs ou entre les avoirs et les personnes impliquées dans des comportements criminels. Pour réussir à aider les pays à identifier les avoirs illégaux qu'ils croient être aux États-Unis, des informations spécifiques sont souvent nécessaires en ce qui concerne le détournement de fonds sous-jacent, la corruption ou d'autres actes de corruption. L'information qui pourrait s'avérer nécessaire comprend :

- Les mécanismes de paiement et les transactions financières particulières, ainsi que les entités associées et juridiques qui sont impliquées dans le déplacement et la dissimulation de la kleptocratie ;
- Le montant et le calendrier des transferts de fonds ou d'achats, ainsi que les informations d'identification spécifiques pour les personnes physiques ou entités légales au nom desquelles les actifs peuvent être détenus ou qui peuvent être signataires sur des comptes bancaires ou d'autres comptes financiers ;
- L'emplacement des avoirs, les destinations pour les voyages fréquents de fonctionnaires étrangers ou l'emplacement de leurs membres de famille ou leurs proches aux États-Unis peuvent également être utiles ; et

## PRATIQUE D'ASSISTANCE À LA CONFISCATION

- L'identité des personnes qui ont servi de blanchisseurs d'argent facilitateurs, y compris les conseillers financiers ou les avocats qui ont contribué au déplacement des fonds, est quelquefois importante.

Veillez également garder à l'esprit que, dans certains cas, les États-Unis peuvent exercer leur compétence en matière de conduite criminelle, de transactions de blanchiment d'argent et d'avoirs qui ont impliqué ou affecté le système financier américain, même si les avoirs ne se trouvent pas aux États-Unis. Par exemple, les transferts bancaires internationaux de produits de corruption en devises américaines peuvent enfreindre la loi américaine et peuvent constituer une base pour le recouvrement d'avoirs aux États-Unis par le biais de lois de confiscation fondées sur la non-conviction. Les processus juridiques des États-Unis peuvent parfois être utilisés pour geler ou saisir, et finalement confisquer, des biens traçables aux fonds blanchis en partie grâce à notre système financier avec l'aide du pays où les fonds volés ont finalement été investis. Les États-Unis ont eu une coopération importante venant d'autres pays en matière de confiscation sans conviction.

### **A. Demande informelle de police à police ou de procureur à procureur**

#### **1. Communication directe avec les procureurs ou les bureaux d'application de la loi:**

##### **a. Assistance d'enquête de routine**

Parfois, un pays dispose de solides informations financières sur l'emplacement de la propriété ou d'autres avoirs situés aux États-Unis obtenus illégalement, mais ils ont besoin d'une vérification supplémentaire. Ce pays peut faire une demande informelle demandant aux États-Unis d'entreprendre des mesures d'enquête courantes telles que les interviews de témoins, la surveillance visuelle et les recherches d'archives publiques, telles que les données de formation d'entreprise ou les dossiers immobiliers. Afin de demander ce type d'assistance, contactez MLARS, en utilisant les coordonnées figurant à l'arrière de ce guide, ou le FBI, HSI ou IRS à l'ambassade des États-Unis dans votre juridiction. La confirmation d'informations par le biais de demandes informelles est souvent utile avant de préparer et de transmettre une demande formelle de MLA pour la restriction ou la confiscation afin d'éviter les retards causés par la nécessité de compléter les demandes formelles. Cependant, comme expliqué ci-dessous, les lois des États-Unis rendent difficile aux États-Unis de fournir des informations concernant l'existence de comptes bancaires ou de comptes bancaires et concernant le courrier électronique, sauf en réponse à une demande formelle de MLA.

##### **Questions sur la procédure légale et / ou la stratégie**

Le contact anticipé par courrier électronique ou par téléphone auprès de MLARS ou des praticiens juridiques de l'OIA avant une demande officielle de MLA peut aider à résoudre les obstacles pratiques ou juridiques à l'identification des avoirs. Une telle communication peut également permettre aux procureurs et aux enquêteurs américains de préparer les documents appropriés à soumettre aux tribunaux ou de prendre d'autres mesures pour faciliter une réponse aux demandes formelles de MLA. Les fonctionnaires des États-Unis peuvent également avoir des suggestions utiles sur la

meilleure façon de procéder pour le recouvrement des avoirs et l'obtention des informations nécessaires pour récupérer des avoirs aux États-Unis, ce qui permettra aux partenaires étrangers d'économiser du temps et des efforts précieux. Les points utiles à considérer comprennent :

- Ni les procureurs des États-Unis ni l'unité de renseignement financier des États-Unis ne peuvent émettre des ordonnances restrictives ou de saisie ; Une ordonnance du tribunal est requise.
- Il serait peut-être beaucoup plus rapide et efficace pour les deux pays qu'il soit possible que les tribunaux du pays requérant délivrent une ordonnance de saisie ou de restriction ou une ordonnance de confiscation dans des conditions permettant à un tribunal américain d'exécuter ces ordonnances contre des avoirs aux États-Unis. Ces ordonnances de tribunal étranger doivent être transmises par les demandes du MLA. Cependant, dans la mesure du possible, les exigences spécifiques en vertu de la loi américaine pour l'exécution des ordonnances étrangères devraient être discutées avec MLARS avant que ces ordres étrangers ne soient obtenus.
- Pour obtenir des ordres judiciaires pour effectuer une recherche juridique des lieux ou des comptes de courrier électronique, la loi américaine exige une justification par un niveau de preuve plus élevé que pour d'autres ordres coercitifs et doit être soutenue par des preuves mises à jour de l'activité criminelle liée aux lieux ou aux comptes de courrier électronique. Discuter de ce qui sera nécessaire peut entraîner l'obtention de la preuve plus rapidement ou conduire à la conclusion qu'une demande formelle de MLA pour une telle action coercitive peut ne pas être possible.

#### **b. Développement de relations locales avec les agences américaines**

Pour obtenir des réponses aux questions sur la façon de procéder ou si vous avez besoin de plus amples précisions sur les lois et les pratiques américaines, veuillez contacter MLARS ou les responsables du FBI, de l'HSI ou de l'IRS à l'ambassade des États-Unis la plus proche. Plus vous pouvez fournir de détails, plus la probabilité de résultats satisfaisants sera élevée.

## **2. Réseaux d'enquête**

### **a. Réseaux de praticiens**

En plus des représentants des États-Unis se trouvant dans les ambassades à l'étranger et dans les bureaux des États-Unis, il existe des réseaux de praticiens de recouvrement d'avoirs par lesquels les praticiens membres peuvent discuter des cas, idéalement sur des systèmes informatiques sécurisés ou par téléphone. Par exemple, les discussions avec des experts en la matière approuvés pourraient aider un enquêteur du pays A à apprendre de manière informelle s'il y a des biens dans le pays B. En outre, le pays A pourrait alerter le pays B qu'il existe une activité inhabituelle dans ses secteurs financiers ou commerciaux ou des déplacements inhabituels. Ces conversations informelles peuvent également faciliter le moyen de rendre efficace les enquêtes formelles ou l'assistance des confiscations.

Un exemple de ces réseaux comprend le Camden Asset Recovery Inter-Agency Network («CARIN»), qui compte plus de 50 juridictions membres et observateurs et est lié à six réseaux régionaux de type CARIN similaires

couvrant 60 juridictions supplémentaires. Les demandes aux praticiens du réseau CARIN sont généralement censées être faites par les représentants du réseau CARIN ou la juridiction de CARIN. Le CARIN et les réseaux de type CARIN ne se limitent pas aux problèmes de corruption, mais facilitent l'aide à la confiscation à l'égard de toute forme de procès criminel. Plus d'informations peuvent être obtenues par le biais de [carin@europol.europa.eu](mailto:carin@europol.europa.eu). Les États-Unis sont membres de CARIN.

Le Réseau mondial de points focaux sur le recouvrement d'actifs, coordonné par INTERPOL et l'Initiative de Recouvrement d'Avoirs volés (StAR), une initiative conjointe entre la Banque mondiale et le bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, est un réseau de praticiens plus axé sur la corruption, aussi chargé d'assurer la coopération dans les cas de recouvrement d'avoirs.

Le Réseau mondial de points focaux peut fournir un échange d'informations sécurisé et identifier les points de contact dans les juridictions participantes. Il organise également des réunions régulières de praticiens afin de faciliter la coordination des cas dans des domaines multilatéraux et bilatéraux. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur <https://www.interpol.int/Crime-areas/Corruption/International-asset-recovery>. Les États-Unis participent au Réseau mondial des points focaux.

#### **b. Le Groupe Egmont**

Le Groupe Egmont est une association d'unités de renseignement financier (UIF) du monde entier, y compris le United States Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), qui ont convenu de partager des informations financières entre elles en matière de criminalité et de terrorisme. Lorsque la législation nationale le permet, les responsables de l'application de la loi d'un membre du Groupe Egmont peuvent demander des informations financières auprès de FinCEN par l'intermédiaire de son UIF. La majeure partie des informations du FinCEN provient de rapports d'activités suspectes, de rapports de transactions monétaires et de transport transfrontalier, ainsi que de documents publics.

Les informations obtenues auprès des UIF sont souvent sensibles à l'application de la loi et sont légalement réglementées pour être utilisées comme des informations financières pour aider à identifier les preuves concrètes qui peuvent être obtenues par d'autres moyens formels. Par conséquent, les informations de l'UIF ne doivent pas être présentées devant les tribunaux comme preuve concrète. En d'autres termes, la source de cette information ne peut souvent pas être rendue publique, mais il peut s'agir d'informations de renseignement importantes qui peuvent conduire l'enquête à identifier les documents à rechercher dans le cadre d'une demande formelle de MLA ou pour localiser des biens substantiels susceptibles d'être confisqués. Dans certains cas, il peut être utilisé pour obtenir des informations de renseignement financier plus rapidement qu'une demande formelle de MLA. Votre propre UIF peut être en mesure d'accéder à l'information détenue par FinCEN grâce aux mécanismes du Groupe Egmont. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.egmontgroup.org](http://www.egmontgroup.org)

## B. Demandes formelles

### 1. La règle générale est que des demandes formelles de MLA sont requises si l'obtention de l'information nécessitera une mesure coercitive en vertu de la législation américaine.

Ceci comprend:

- a. Demandes d'enregistrements de relevés de compte bancaire ou de transferts bancaire;
- b. Demandes de dossiers d'entreprises ou de tiers où la personne ou l'entité refuse de fournir des documents volontairement;
- c. Certificats ou autres documents authentifiant des documents commerciaux ou publics;
- d. Fouilles des lieux, des ordinateurs ou d'autres appareils électroniques;
- e. Enregistrements téléphoniques, textuels et / ou courriers électroniques;
- f. Exécution d'une ordonnance d'interdiction étrangère ou d'une ordonnance de confiscation; et
- g. Obliger ou obtenir un témoignage assermenté qu'une personne refuse de fournir volontairement.

### 2. Base juridique pour une demande formelle

Lorsqu'une juridiction étrangère demande une assistance judiciaire formelle aux États-Unis, elle doit indiquer dans la demande du MLA la base juridique en vertu de laquelle la demande est faite. Habituellement, la demande du MLA repose sur un traité bilatéral ou un traité des Nations Unies (UN) ou un autre traité multilatéral décrit ci-dessous :

#### a. Traité d'entraide judiciaire (MLAT)

Un MLAT est un traité bilatéral entre deux juridictions qui dicte comment une demande peut être faite et à quelles fins. Les États-Unis ont des MLAT avec près de 100 juridictions<sup>2</sup>. Les MLAT décrivent quelles informations doivent être incluses dans une demande.

#### b. Nations Unies (UN) et autres conventions

Si un pays n'a pas de traité bilatéral avec les États-Unis ou tout autre pays dont il sollicite une assistance juridique, une convention des Nations Unies ou régionale peut souvent être utilisée si les pays demandeurs et les pays requis ont ratifié la convention et la conduite est couverte par la convention. Les exigences relatives à la soumission de demandes de MLA valides dans les conventions sont généralement similaires à celles décrites ci-dessous, mais chaque convention énumérée ci-dessous contient une section qui décrit les informations qui devraient être incluses dans la demande de MLA.

- Pour la corruption et les infractions liées au blanchiment de capitaux, la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) ;
- Pour les infractions liées à la «criminalité organisée» - les infractions commises par trois personnes ou plus pouvant entraîner des peines

<sup>2</sup> Pour une liste des pays avec lesquels les États-Unis ont un traité d'entraide judiciaire, veuillez consulter: <http://www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2015/vol2/239045.htm>.

# PRATIQUE D'ASSISTANCE À LA CONFISCATION

## PRATIQUE

d'emprisonnement de quatre ans ou plus - et les infractions liées au blanchiment de capitaux, la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC) ;

- Pour les infractions liées à la drogue et les infractions liées au blanchiment de capitaux, la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Convention de Vienne de 1988) ;
- Pour les infractions de terrorisme et les infractions liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, la Convention des Nations Unies sur le terrorisme et le financement du terrorisme ; et
- Pour une grande variété d'infractions, mais limitées aux juridictions de l'hémisphère occidental, la Convention interaméricaine sur l'entraide juridique mutuelle de l'Organisation des États américains.

### 3. Exigences

Généralement, les informations suivantes doivent être fournies dans une demande formelle demandant des preuves ou une assistance coercitive des États-Unis :

- Nom du traité bilatéral ou de la convention multilatérale (voir ci-dessus) qui est invoqué pour étayer la demande ;
- Nom de l'autorité qui mène l'enquête ou la poursuite pénale ;
- Résumé factuel de l'affaire, qui comprend comment les actifs en question sont liés à la conduite illégale (le plus détaillé le résumé est, le mieux le résultat sera) ;
- Texte des dispositions légales ou des lois, y compris des pénalités, sur lesquelles repose l'enquête ou la poursuite ;
- Objectifs de l'enquête ou de la poursuite et noms des entités ou autres structures juridiques impliquées dans l'activité criminelle (y compris les informations d'identification disponibles telles que les dates de naissance, les numéros de passeport ou d'identification, les informations d'inscription de la société, etc.) ;
- Explication de l'assistance recherchée et pertinence pour l'enquête ou la procédure qui constitue la base de la demande ; et
- Toute exigence particulière, telle que la confidentialité ou l'urgence, et pourquoi elles sont nécessaires.

Pour obtenir de l'aide pour préparer une demande MLAT, l'OIA du DOJ est le principal contact pour la bonne forme de toutes les demandes d'assistance juridique formelle. Les avocats de l'OIA travailleront avec leurs homologues étrangers pour exécuter les demandes d'entraide judiciaire. L'OIA est également extrêmement utile pour fournir des conseils sur la meilleure façon de rédiger ces demandes. Un appel préliminaire ou un courrier électronique à l'OIA peut souvent accélérer le processus MLAT de manière importante.

## IV. Saisie ou restriction des avoirs

### A. Restriction fondée sur l'exécution d'une ordonnance de restrict étrangère

1. En vertu de la loi américaine, les États-Unis peuvent, dans certains cas, faire respecter l'ordonnance de restriction d'un tribunal étranger. Le pays demandeur doit fournir l'OIA du DOJ avec une demande, faite en vertu du MLAT pertinent, l'une des conventions des Nations Unies (UN) ou d'autres conventions régionales, ou un autre accord officiel prévoyant une aide mutuelle en matière de confiscation.
2. La demande doit inclure :
  - a. Un résumé des faits de l'affaire étayés par la preuve qu'un crime a été commis, que les avoirs aux États-Unis à saisir / gelés résultent de cette conduite criminelle et une base raisonnable pour croire qu'ils seront confisqués. Assurez-vous de vérifier à nouveau le MLAT ou la convention pertinente pour d'autres exigences ;
  - b. Une copie de l'ordonnance de restriction du tribunal de la juridiction requérante qui identifie **spécifiquement** les actifs aux États-Unis à être restreint, ou à titre subsidiaire, une ordonnance qui stipule clairement qu'elle restreint tous les avoirs appartenant à l'accusé. Si la retenue ne précise pas les biens appartenant à l'accusé, elle doit fournir le montant maximal de produits criminels qui peut être confisqué à la fin de la procédure étrangère et les montants déjà retenus dans l'enquête ;
  - c. Une déclaration ou une explication de la juridiction requérante selon laquelle elle s'est conformée aux exigences de la procédure régulière, qui comprend la procédure suivie (ou qui sera suivie si l'ordonnance était *ex parte*<sup>3</sup>.) pour donner avis de toutes les procédures à toutes les personnes ayant un intérêt protégé dans la propriété sous réserve de la confiscation en temps utile pour pouvoir réclamer leur droit ;
  - d. Certification que le tribunal étranger qui délivre l'ordonnance a la compétence - l'autorité légale - d'émettre de telles ordonnances ; et
  - e. Certification selon laquelle il n'existe aucune preuve que l'ordonnance a été obtenue par fraude.

### B. Contrainte temporaire (Congélation ou saisie) basée uniquement sur une arrestation ou une charge étrangère

1. En vertu de la loi américaine, les procureurs des États-Unis peuvent demander aux tribunaux américains d'ordonner une restriction temporaire (renouvelable) de 30 jours d'avoirs sujets à la confiscation située aux États-Unis en raison de la preuve d'une arrestation ou d'une accusation dans le pays étranger. Toutefois, il doit y avoir une base factuelle et juridique solide pour croire que des informations suffisantes seront rapidement disponibles pour restreindre et perdre l'avoir en vertu de la législation américaine plutôt que la confiscation de ces avoirs en droit étranger. Parce que ces assurances solides soutenues par les faits et le droit doivent être faites et conservées, ce type de secours est rarement autorisé aux États-Unis.

<sup>3</sup> *Ex parte* signifie qu'aucune notification n'est donnée aux parties touchées ou au public en général au sujet de l'affaire avant l'obtention de l'ordre des États-Unis

## PRATIQUE D'ASSISTANCE À LA CONFISCATION

### PRATIQUE

2. Dans le cadre d'une telle contrainte, un procureur des États-Unis peut demander à un tribunal où l'avoir est situé pour une ordonnance restrictive *ex parte* de l'avoir pour pas plus de 30 jours en attendant que d'autres preuves appuient l'initiation d'une confiscation basée sur la non-conviction devant les tribunaux américains. La requête peut exiger un affidavit auprès des autorités légales du pays étranger et pourrait exiger la comparution devant les tribunaux aux États-Unis par le déposant. Cette ordonnance de 30 jours peut être prolongée si les autorités américaines peuvent montrer une « raison valable » pour l'extension.
3. Sur la base des éléments de preuve et du résumé fournis par le pays requérant aux États-Unis, le procureur des États-Unis doit démontrer au tribunal des États-Unis :
  - a. La base de la conviction que la personne arrêtée ou inculpée a commis le (s) crime (s) sous-jacent ;
  - b. La nature des accusations à l'étranger et la base de la conviction que la personne arrêtée ou inculpée a des biens aux États-Unis qui sont assujettis à la confiscation en vertu du droit américain ;
  - c. La preuve que la propriété à restreindre est susceptible d'être tracée par le produit illégal ou est un outil de l'infraction accusée ; et
  - d. Pourquoi une ordonnance de restriction est nécessaire pour préserver la disponibilité du bien durant la période nécessaire pour obtenir des preuves qui seront utilisées à l'appui de la confiscation éventuelle de la propriété en vertu de la législation américaine.

### **C. Demande d'ordonnance visant à restreindre les avoirs aux États-Unis *avant* qu'une ordonnance de rachat ou de restriction ait été obtenue ou soit délivrée dans la juridiction étrangère**

1. Dans de rares cas, les procureurs des États-Unis peuvent demander une ordonnance de restriction des tribunaux américains au nom d'un pays étranger afin de restreindre les avoirs aux États-Unis avant qu'un défendeur étranger ne soit arrêté ou inculpé. Ceci est fait pour s'assurer que les biens aux États-Unis ne disparaissent pas une fois que le défendeur a été arrêté et pourrait aviser les personnes de déplacer l'argent ou de disposer de la propriété. La durée de ces ordonnances de restriction peut être très limitée et le degré de preuve requis peut être très strictement interprété, il est donc conseillé de consulter OIA et MLARS le plus tôt possible pour déterminer comment nous pouvons vous assister.
2. Le pays demandeur doit fournir à l'OIA, dans le cadre du MLAT ou de la convention pertinente, ce qui suit :
  - a. Un résumé des faits de l'affaire et toute autre information requise en vertu du traité ou de la convention spécifique ;
  - b. Un affidavit (une déclaration donnée sous serment) d'un fonctionnaire étranger ayant connaissance de l'affaire qui comprend :
    - L'histoire de l'enquête et l'identité des suspects et de leurs compagnies ou entreprises ;

- Les citations légales ou légales étrangères et un résumé des infractions enquêtées et / ou inculpées et l'autorité de confiscation pour ces infractions ;
  - Les dates des infractions et la base factuelle des frais potentiels ;
  - Une description des avoirs à restreindre (avec des numéros de compte bancaire vérifiés ou d'autres informations d'identification) ;
    - o une explication détaillée de la relation entre les avoirs spécifiques à restreindre aux États-Unis et la conduite criminelle du suspect;
    - o une explication détaillée de toute connexion entre les suspects et les entités corporatives au nom desquelles les avoirs peuvent être détenus;
  - La preuve à l'appui, et tout ce qui indique la fiabilité de cette preuve ;
  - La base raisonnable pour croire que les frais seront placés dans un avenir très proche et que le bien sera perdu dans l'avenir ;
  - Si les avoirs identifiés sont sujets à la confiscation en tant que produits, avoirs traçables au produit ou en tant qu'instruments, ou seront un jour soumis à un jugement basé sur la valeur (jugement de l'argent) même en l'absence de connexion entre les avoirs et l'activité criminelle chargée ; et
  - L'affirmation selon laquelle la « procédure régulière », à savoir le droit de signaler les procédures et la possibilité d'être entendue en tant que tiers propriétaire innocent, a été ou sera suivie dans les procédures et l'enquête.
3. Le pays demandeur doit fournir suffisamment d'informations sur les statuts et les crimes en cours de procédure afin que le procureur américain puisse démontrer au tribunal qu'il existe une double perte. C'est-à-dire que la conduite criminelle étrangère sous-jacente justifiant la contrainte ou, finalement, la confiscation dans la juridiction requérante doit également être reconnue comme un crime en vertu de la législation américaine pour laquelle la confiscation serait disponible si les mêmes actes ou omissions se sont produits aux États-Unis. De plus, le déposant se doit de comparaître au tribunal des États-Unis pour fournir des preuves au tribunal des États-Unis.

### V. Confiscation d'avoirs

#### A. Confiscation<sup>4</sup> fondée sur la non-conviction pour infractions au droit américain

1. En vertu de la législation américaine, le ministère de la Justice peut engager des procédures de confiscation non fondées sur la condamnation (BCN) contre les produits et les instruments de corruption, y compris les avoirs situés à l'intérieur et à l'extérieur des États-Unis, s'ils sont rattachés à des actes criminels aux États-Unis ou à une conduite criminelle se produisant en partie aux États-Unis. Les points utiles à considérer sur les confiscations des BCN comprennent :
  - a. Ce type de confiscation est encouragé par les conventions des Nations Unies. et est une pratique appuyée par certaines recommandations émises par le Groupe d'action financière. Il s'agit d'une action contre l'avoir plutôt que d'un défendeur et, par conséquent, ne nécessite pas une condamnation pénale ou une juridiction de la Cour des États-Unis sur le propriétaire de l'avoir. Dans la poursuite de la confiscation des BCN, le tribunal des États-Unis doit avoir compétence sur l'avoir sujet à la confiscation, qui ne nécessite qu'une connexion limitée aux États-Unis, comme les transactions dans le système financier américain.
  - b. Les actions de confiscation de la BCN exigent la preuve d'un lien direct entre l'avoir illicite et la conduite criminelle. La preuve que le fonctionnaire a une richesse inexplicite peut être une preuve utile, mais peut ne pas être suffisante. Le fardeau de la preuve pour l'établissement de la confiscation des BCN est une norme de « prépondérance de preuve » civile ou qu'il est plus probable que l'avoir était le produit d'un crime ou utilisé pour faciliter un crime.
  - c. Le ministère de la Justice peut lancer sa propre procédure de confiscation de la BCN contre les produits et les instruments de certains crimes attribués désignés pour le blanchiment d'argent, qui comprend une large liste d'infractions liées à des lois étrangères et d'autres infractions américaines avec des éléments inhérents à l'international, tels que le transport transfrontalier d'avoir obtenu par vol ou fraude évalué à plus de \$ 5 000.
2. Dans le cas où les autorités américaines poursuivraient une action de confiscation dans les tribunaux américains, les États-Unis auront besoin des autorités étrangères chargées de l'application de la loi toutes les preuves disponibles établissant le lien entre la propriété et l'activité criminelle étrangère, tels que les dossiers financiers, les entretiens avec les témoins, témoignage assermenté, lois pertinentes établissant des actes criminels; la documentation à charge le cas échéant; et d'autres informations pertinentes sur demande.

<sup>4</sup> La confiscation fondée sur une condamnation pénale est également disponible en vertu du droit américain. Les États-Unis peuvent tenter une poursuite pénale parallèle ou successive d'un suspect enquêté ou inculpé à l'étranger, si la conduite commise ou le blanchiment d'argent qui y est reliée a également violé le droit américain, ce qui pourrait également entraîner une confiscation. Cela nécessite la présence physique du délinquant aux États-Unis et il est peu probable que cela survienne dans les cas de corruption étrangers. Contactez OIA ou MLARS si vous croyez qu'il est possible pour les États Unis d'obtenir une juridiction sur le fonctionnaire étranger.

3. Les demandes visant à obtenir la saisie / confiscation d'avoirs criminels par les BCN aux États-Unis devraient inclure les informations complémentaires suivantes :
  - a. Identification des avoirs à restreindre ou confisquer (y compris les numéros de compte ou autres informations d'identification détaillées) ;
  - b. Explication de la relation entre les actifs spécifiques à restreindre ou confisquer aux États-Unis et la conduite criminelle du suspect (afin que les États-Unis puissent examiner la possibilité d'intenter une action de confiscation) ;
  - c. Explication des liens entre les suspects et les personnes désignées ou les personnes morales à l'origine des avoirs ;
  - d. Identification de toute ordonnance de restriction délivrée par un tribunal de la juridiction requérante ; et
  - e. Identification des jugements de confiscation définitifs obtenus dans la juridiction requérante ainsi que l'historique procédural de ces arrêts.

## **B. Exécution d'un jugement final étranger de confiscation**

1. En vertu de la loi américaine, dans certaines circonstances, les États-Unis peuvent demander à un tribunal des États-Unis d'exécuter une ordonnance définitive de confiscation introduite par un tribunal étranger. L'ordre peut inclure des avoirs spécifiques aux États-Unis traçables à l'infraction ou, dans certains cas, des avoirs représentant le solde non perçu de la confiscation de biens fondée sur la valeur. Le pays effectuant la demande peut soumettre à l'OIA une demande de MLA pour faire respecter le jugement définitif de sa confiscation.

2. Ce qui suit est requis dans la soumission du MLA :

- a. A résumé détaillé des faits de l'affaire et toute autre information requise en vertu du traité ou de la convention spécifique ;
- b. Une copie certifiée conforme du jugement de confiscation définitif et non susceptible d'appel ; et
- c. Un affidavit (une déclaration sous serment) indiquant :
  - Le jugement n'est pas susceptible à un appel ;
  - Le pays demandeur s'est conformé à la procédure régulière (y compris un préavis de toutes les procédures à toutes les personnes ayant un intérêt dans le bien en temps suffisant pour y réclamer des droits) ;
  - Le tribunal qui émet le jugement a la compétence (le droit légal) d'émettre de tels jugements ; et
  - Il n'y a aucune preuve que le jugement a été obtenu par fraude.

Dans la mesure du possible, les juridictions intéressées par cette assistance devraient contacter OIA ou MLARS avant l'entrée en vigueur de cet ordonnance, si possible pour augmenter la probabilité qu'elles répondent aux critères américains d'application.

## VI. Rapatriement et disposition des avoirs récupérés

Un objectif clé de l'Initiative de recouvrement d'avoirs de kleptocratie est de récupérer des avoirs pour le bénéfice des personnes du pays lésées par l'abus de fonction publique par des moyens transparents et responsables. Le recouvrement d'avoirs envoie le message important que la corruption ne paie pas et aide les États-Unis à refuser un refuge aux produits de la kleptocratie. Le rapatriement transparent et responsable des avoirs confisqués peuvent renforcer les objectifs anti-corruption de l'enquête criminelle, aider à améliorer certains effets de la corruption et démontrer que des fonds détournés ou des gains mal acquis ont été recouvrés et peuvent être utilisés à des fins publiques.

Bien sûr, le rapatriement et la disposition des avoirs confisqués dépendent de leur identification, de la contrainte et de la confiscation de ces avoirs et de l'exécution des jugements de confiscation. La coopération internationale peut être essentielle à la réussite de telles actions de recouvrement d'avoirs. L'effet de la procédure judiciaire de confiscation est d'éliminer les droits de propriété d'une personne physique ou morale et d'acquérir cet intérêt au gouvernement, que ce soit en raison d'une condamnation pénale et d'une confiscation lors de la détermination de la peine, de la confiscation de la BCN ou de l'exécution d'un jugement de confiscation à l'étranger.

Les États-Unis ont un pouvoir juridique flexible pour rapatrier et disposer des avoirs confisqués à certaines victimes d'actes criminels ou en reconnaissance de l'aide d'un gouvernement étranger.

Cependant, les différents mécanismes juridiques disponibles peuvent varier en fonction des circonstances des cas individuels. Grâce à ce cadre juridique, même avant la création de l'Initiative de recouvrement d'avoirs de la Kleptocratie, les États-Unis ont rapatrié des millions de dollars dans la corruption récupérée grâce à la collaboration avec leurs partenaires à travers le monde. Les autorités étrangères devraient consulter MLARS concernant les différents mécanismes disponibles pour le rapatriement et la disposition des avoirs récupérés dans le cadre de cas particuliers.

# COORDONNÉES OPÉRATIONNELLES

**Section du Blanchiment d'Argent et du Recouvrement d'Avoirs (MLARS)**  
**Département de la Justice des États-Unis**  
1400 New York Ave., NW, Washington, DC 20005

Email: [kleptocracy@usdoj.gov](mailto:kleptocracy@usdoj.gov)  
Téléphone : +1 202 514-1263 (Demandez un avocat dans l'unité internationale)  
Fax: +1 202 514-5522

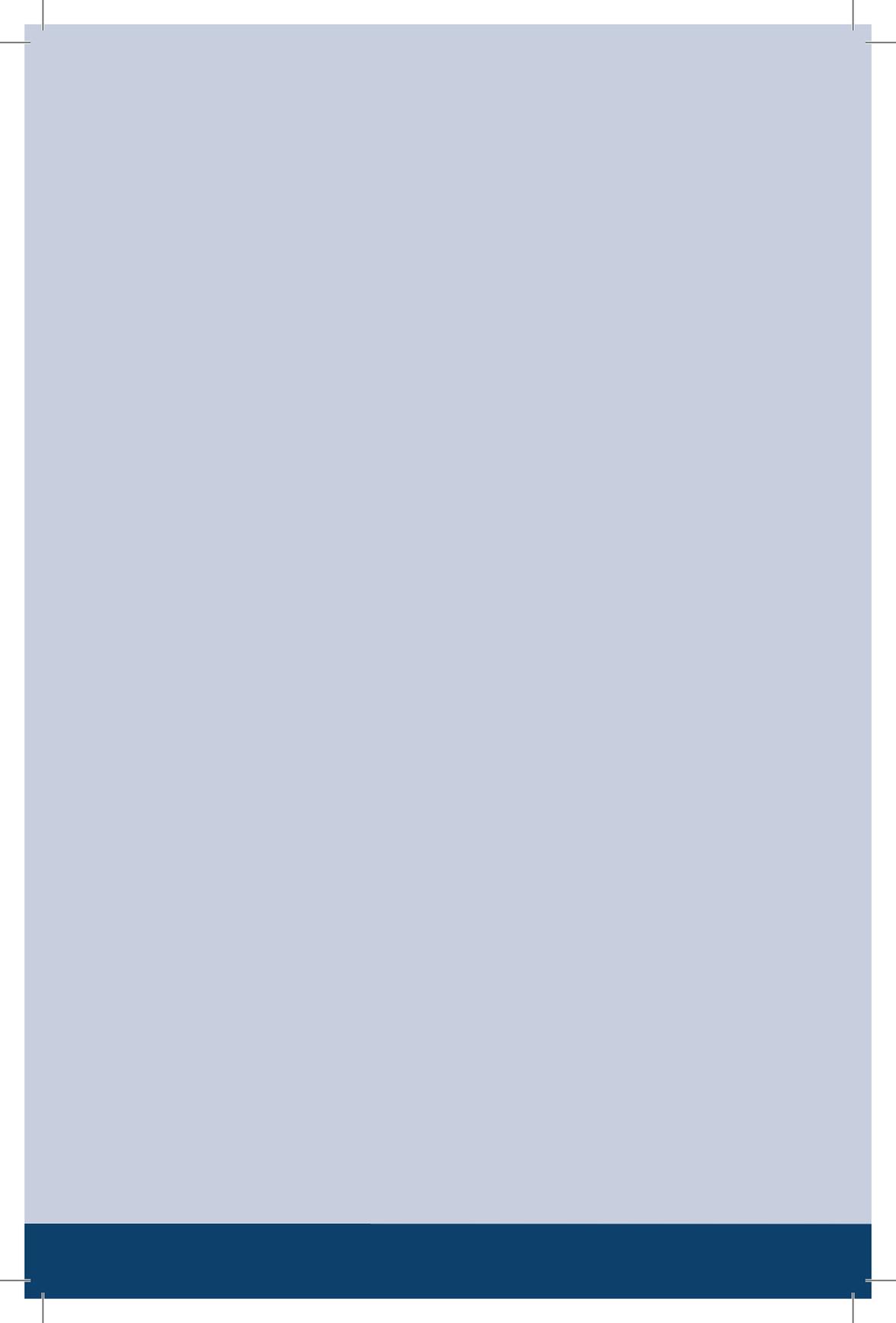
**Bureau des Affaires Internationales (OIA)**  
**Département de la Justice des États-Unis**  
1301 New York Ave., NW, Washington, DC 20005  
Les avocats sont chargés de la responsabilité de certains pays, alors demandez à un avocat qui est responsable des problèmes d'assistance impliquant votre pays.

Téléphone : +1 202-514-0000  
Fax: +1 202-514-0080

**Bureau des Programmes Anti Crime**  
**Département d'État des États-Unis**  
2401 E St., NW, Washington, DC 20037  
Email: [anti-corruption@state.gov](mailto:anti-corruption@state.gov)

*« La lutte contre la corruption exige l'engagement et la coopération de chaque nation. Les États-Unis sont prêts à aider leurs partenaires à travers le monde à combattre la corruption et nous nierons les fonctionnaires corrompus étrangers l'accès à l'utilisation de nos marchés et à la jouissance de nos produits. Nous serons solidaires dans notre détermination. »*

-Jeff Sessions, Procureur Général des États-Unis





United States Department of State